

LUCENAY

# « Lucenay village-lumière » : la commune dépose sa marque

**Conseil municipal.** Parmi les quelque quatorze sujets inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal de mardi 7 juillet : le dépôt de marque pour la commune.

« L'idée, argumente Valérie Dugelay, maire de la commune, c'est de développer le tourisme et de trouver une identité thématique qui permettrait à Lucenay de se démarquer des autres communes alentours. Faire connaître notre commune dans le bon sens du terme », appuie-t-elle. « Au niveau spécificités, nous sommes le seul village de pierres blanches dans le paysage des Pierres dorées. Notre carrière a servi à la construction d'un certain nombre de bâtiments ou édifices lyonnais, tels que la cathédrale Saint-Jean, l'ex-prison Saint-Paul, une partie de la basilique de Fourvière etc. » Lyon ville lumière certes et Lucenay, dont l'étymologie Lugnasad et Lug dieu celte de la lumière. Dans cet esprit, la maire a proposé de déposer une marque pour son village qui deviendrait « Luce-

nay, village-lumière ». « On pourra travailler, dit-elle, sur deux niveaux, sur la dualité de l'ombre et de la lumière. On pourra de ce fait imaginer des animations tant diurnes que nocturnes. »

## Seul village de pierres blanches au pays des Pierres dorées

Ces dernières animations permettraient aux visiteurs de rester dans notre commune également la nuit. Ce dossier, lancé sur le mandat précédent, va être déposé à l'Institut National des Propriétés Industrielles (INPI). Sur ce sujet précis, l'opposition a voté à deux voix contre et une abstention, argumentant sur la difficulté à statuer sur des dossiers dont elle ne possède pas tous les éléments et en ajoutant qu'il

serait très bénéfique d'utiliser des personnes ayant des idées autres.

## Demande de subvention à la Région pour le Géosite

Michelle Vermare, première adjointe, explique qu'il s'agit d'une demande à la Région d'une subvention pour travaux dans le cadre du contrat de développement durable (3 ans). Son montant de 210 000 € ouvre droit à une subvention de la Région de 63 000 €. Par ailleurs, ces mêmes travaux donnent également droit à une subvention du Département (22 000 €) et de l'État (34 000 €), certaines déjà reçues, d'autres pas. « Ça veut dire qu'il restera à la charge de la commune en autofinancement sur trois années, une somme de 91 000 € environ. Il nous faut délibérer ce soir, sachant que ce dossier passera à la Région le 23 juillet.



■ Lucenay, seul village de pierres blanches en région des Pierres Dorées. Photo Georges Maire

On a quelque peu accéléré les choses puisque comme chacun sait le territoire va changer », ajoute-t-elle. À la question de savoir ce qu'étaient ces travaux, la première adjointe précise qu'il s'agit de l'aménagement de la carrière pour l'accès au public, pour expliquer la vie de Lucenay et de divers éléments tendant à valoriser le patrimoine. « Ce dossier fait partie du Géosite et dans le cadre de Géopark. On se doit

de présenter des dossiers forts de projets touristiques, et celui-ci en fait partie », conclut-elle. Sur la vie économique, l'opposition met alors en exergue que des dossiers sont en cours et pas encore validés et regrette de ne pas être encore suffisamment au courant de ce qui se passe. ■

**De notre correspondant Georges Maire**

Prochain conseil mardi 8 septembre à 20 h.

## AMBÉRIEUX Stages de pêche tout l'été au plan d'eau du Moulin



■ Les enfants sont encadrés par Capucine, Jean-Michel, diplômé d'État et Daniel du plan d'eau du Moulin. Photo Patrick Delas

Comme les années précédentes, tout le mois de juillet et une partie du mois d'août, des enfants de 7 à 11 ans, filles et garçons, vont se retrouver au plan d'eau du Moulin, géré par l'AAPPMA de Chazay pour un stage de pêche. Ce stage d'initiation est organisé par l'Association sportive intercommunale Saône et Mont-d'Or, basée à Fontaines-sur-Saône, avec au programme le montage des lignes, la découverte de la pêche, du milieu aquatique, de la protection de la

nature, écologie et remise à l'eau des poissons. Les 11 enfants sont encadrés par Jean-Michel Marnhier, du club Loisir et Nature, diplômé d'État, d'une animatrice, Capucine de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, qui fait, ici, son premier stage de pêche, et Daniel Michon, surveillant du plan d'eau. ■ Pour tous renseignements concernant cette association de stages multiactivités : Laurent Dechavannes. Tél. 04 78 22 40 68. www.asi.asso.fr

## Faits divers

### Les Chères : mis en examen pour violences avec arme

Présenté mercredi au parquet de Lyon, l'homme qui avait fait feu avec un fusil à pompe dimanche sur une voiture aux Chères a été mis en examen pour violences volontaires avec armes. Il avait été entendu lors de sa garde à vue pour une tentative d'homicide volontaire mais finalement, seules les violences auront été retenues. Âgé de 24 ans, il a été remis en liberté en attendant les conclusions de l'enquête menée par la gendarmerie. Les forces de l'ordre étaient intervenues dimanche soir dans cette commune du nord du département, après avoir été alertées par un groupe de jeunes de Châtillon-d'Azergues qui craignaient pour leur sécurité après avoir essuyé des coups de feu. Ils étaient venus aux Chères pour demander des comptes au frère du tireur présumé.

## [ ZOOM ]

### AMBÉRIEUX Le problème de la gestion des eaux pluviales pris en main

Le Syndicat Mixte pour le Réaménagement de la Plaine des Chères et de l'Azergues (SMRPCA) et le Syndicat de rivière Azergues ont convié, ce jeudi, les élus des communes concernées par les inondations de ces dernières années (2003/2008). Depuis un peu plus d'un an, le bureau d'étude « Réalités environnement » s'est penché sur le problème de la gestion des eaux pluviales du bassin-versant de l'Azergues. La conclusion du bureau d'études est à la disposition des 37 communes de la moyenne et de la basse Azergues. Ils ont présenté les scénarii techniques envisagés : réduction de la pollution, réduction de l'érosion, réduction du risque d'inondation. Pour cela, il a fallu faire un repérage de terrain, un diagnostic des phénomènes en place (expertise visuelle, calculs hydrauliques ponctuels, des modélisations hydrologiques et/ou hydrauliques), définir des mesures, chiffrer et renseigner des indicateurs.

Les mesures transversales ont été présentées : suivi et accompagnement des collectivités pour l'intégration des eaux pluviales dans l'urbanisme, suivi de la réalisation des zonages pluviaux et des principes édictés dans le règlement de pré-zonage. Mais aussi organisation de sessions annuelles de formation des services urbanisme des communes, des élus et du SCOT pour présenter le pré-zonage et sensibiliser à la gestion des eaux pluviales à l'échelle des communes. Peu de communes disposent de zonages, la réglementation appliquée est issue du PPRI (Plan de Prévention des Risques d'inondation) de la vallée d'Azergues, des dispositions inscrites dans le PLU, souvent des grands principes, mais pas de règles précises. ■ Renseignements : SMRPCA 42 rue de la Mairie 69480 Ambérieux d'Azergues. Tél. 04 74 67 06 19 ou 04 74 67 29 53. contrat.riviere.azergues@wanadoo.fr